

Règlement TransCollines VTT/MTB

Sécurité

Les bikers doivent, en toutes circonstances, respecter le code de la route. Chacun se conformera au Code de la route, aux arrêtés communaux des localités traversées, et aux recommandations des organisateurs données au départ. La plus grande vigilance est recommandée. Le port du casque VTT est obligatoire. Les concurrents contraints à l'abandon devront se rendre au point de ravitaillement le plus proche. Le responsable du poste de secours jugera de l'utilité de rapatriement du concurrent et de son matériel (vélo) par l'organisation.

Classement O2MC/Chronos

Seront classés:

- Les coureurs passés à tous les points de chronométrage électronique
- Les coureurs terminant la distance sur laquelle ils se sont inscrits

Matériel

Le VTT doit être en bon état de marche. Si vous avez le moindre doute, nous mettons à votre disposition des postes techniques au départ, et sur les principaux ravitaillements. L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, de détérioration de matériel ou de l'équipement individuel. Un parc à vélo, sera prévu sur le site.

Santé

Chaque concurrent doit être apte à la pratique du VTT. Tout coureur prenant le départ de la course se déclare être en bonne santé.

Parcours

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours pour des raisons de sécurité notamment. Il est interdit de jeter des débris quelconques en dehors des zones prévues à cet effet sur l'ensemble du parcours sous peine de mise hors course.

Désistement

L'annulation de la course pour circonstances exceptionnelles sera limitée au remboursement du prix de l'inscription payé par le coureur. Dans le cas d'un désistement de la part du coureur, les droits d'engagement sont remboursés en cas de force majeure justifiée, sous réserve d'en informer l'organisation par e-mail avant le déroulement de l'épreuve.

Divers

Un coureur suspendu pour dopage ne peut prendre le départ de la course.

Les concurrents autorisent expressément l'organisation à utiliser leur image dans le cadre de la promotion de l'épreuve.

La participation à l'épreuve implique que le concurrent a bien pris connaissance du présent règlement et qu'il en accepte toutes les clauses.

Pour rappel la charte O2MC :

- Je respecte les autres usagers de la forêt ainsi que les autres participants, quel que soit leur niveau.
- J'adopte une attitude courtoise en toutes circonstances et notamment lors des dépassements. Je n'oublierai jamais que le chrono est secondaire et ne peut justifier aucun comportement déplacé, agressif ou qui mette en péril la sécurité d'autrui.
- Je porte une attention toute particulière à la préservation de l'environnement. Je ne jette aucun déchet par terre et je ramène avec moi tous mes emballages de barres énergétiques et autres gels.
- Je respecte le travail des organisateurs, notamment leur balisage, et je me montre toujours courtois envers les bénévoles. J'obtempère sans discuter à leurs injonctions.
- Je refuse toute forme de dopage ou de tricherie sous quelle que forme que ce soit.